



Rapport moral de l'assemblée générale 2026

Voisines, Voisins

2026. Le comité va maintenant sur ses 91 ans. C'est un âge respectable qui pourrait laisser croire qu'une longue vie lui est encore promise. Cependant, la position du comité reste fragile. D'une part, la création d'une nouvelle activité au sein du comité est un signe encourageant et doit dynamiser son action. Mais, d'autre part, le Conseil d'Administration peine à se renouveler ce qui n'est certainement pas un signe de dynamisme et surtout présente des risques pour l'avenir voire pour le présent (nous avons annulé Halloween faute de moyen).

L'intégration des Heures Claires apporte donc une dynamique qui ne peut être que positive à notre association. Cela fait plusieurs années que nous souhaitons intégrer des activités régulières en complément de nos manifestations ponctuelles traditionnelles. Nous bloquons à plusieurs niveaux.

D'abord nos statuts. Les objectifs principaux du comité de quartier sont la défense des intérêts du quartier et l'organisation de rencontres entre ses habitants. La notion de membre actif était donc centrée sur les habitants du quartier et nous tenions à préserver ces objectifs qui font la spécificité du comité. Mais si nous souhaitons développer des activités régulières, il fallait pouvoir les ouvrir plus largement qu'aux seuls habitants du quartier. Il fallait donc modifier la définition de membres et ouvrir notre conseil d'administration tout en s'assurant que les représentants des habitants du quartier restent majoritaires. Nos nouveaux statuts viennent d'être validés lors de l'AG extraordinaire qui vient de se dérouler. Je vous remercie d'avoir accepté notre proposition.

Ensuite, quels moyens pouvons nous consacrer à de nouvelles activités ? Il fallait du matériel, des locaux mais surtout des moyens humains.

Les Heures Claires vont bientôt intégrer le comité de quartier. Elles profiteront de notre structure associative comme les démarches administratives, la banque, l'assurance, la gestion financière, les relations avec la mairie, etc. Mais elles arrivent avec leur équipe organisatrice qui se chargera de l'animation de cette activité. Je profite de ce moment pour remercier Claudine Marty, Arlette Colas et Chantal Ammireti qui se proposent pour remplacer Yvon dans l'animation des Heures Claires. Ce ne sera pas facile mais je suis certain qu'elles s'en sortiront parfaitement.

Je profite également de ce moment pour lancer un appel : des personnes ont peut être des idées pour de nouvelles activités et souhaitent s'y investir. Le comité est prêt à les accueillir et bien sûr à les aider pour la mise en place de ce projet.

Cette évolution ne doit pas masquer notre inquiétude pour l'avenir. Le Conseil d'administration n'a plus les moyens d'assurer sa mission comme il le souhaite. Son action se justifie, notamment auprès des élus mais pas seulement, par le soutien qu'il obtient de ses habitants. Concernant les adhésions, les résultats 2026 sont plutôt encourageants. Mais le CA ne se renouvelle pas et quelques événements en 2025 ont dû vous alerter sur sa fragilité.

L'action du comité ne doit pas se réduire aux seules animations. Nous devons continuer à travailler sur la défense des intérêts du quartier. Sur ces sujets, qui ne demandent pas le même investissement que les animations, nous avons besoin d'idées et de moyens pour suivre certains dossiers. Au début 2026, nous avons enfin achevé notre dossier sur les cheminements piétons dans le quartier (dossier débuté il y a deux ans, depuis trop longtemps) mais nous n'avons pas encore travaillé sur la mise en place d'une rue scolaire, projet que nous souhaitons mener avec la FCPE.

Il nous faudrait suivre, également, de plus près les travaux de

maintenance de voirie et bien sûr continuer à suivre la mise en place du plan vélo.

Nous débutons également un travail dont l'objectif est de proposer une vision à long terme de l'évolution du Parc Lavielle.

Mais peut être que certains d'entre vous auraient d'autres idées que nous pourrions porter ensemble au sein du comité.

Le conseil d'administration a donc besoin de forces nouvelles, non seulement pour assurer ses animations, mais également pour défendre les intérêts du quartier. Plus nous serons nombreux, plus les tâches seront partagées. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons des idées. Plus nous serons nombreux, plus nous pourrions nous faire reconnaître par la municipalité.

Comme je l'ai dit en débutant, le comité de quartier a 91 ans. Mais ce n'est pas loin s'en faut le plus ancien de Pessac. Mais cette ancienneté des comités et syndicats de quartier montre à quel point ils sont ancrés dans l'histoire démocratique pessacaise. Ils sont indépendants de la municipalité et c'est en ça qu'ils sont une spécificité pessacaise qui ne se retrouve nulle part ailleurs.

Si l'année dernière, j'avais exprimé le regret que les municipalités qui se sont succédées à Pessac n'aient jamais voulu, su ou pu mettre en place des outils de démocratie participative, en cette année électorale, pourquoi ne pas rêver que les choses évoluent enfin sur ce sujet. Impliquer les citoyens dans un tel processus démocratique leur permettrait de s'exprimer dans le cadre d'un intérêt général en construisant un projet plutôt que de ne s'exprimer qu'en réaction contre des projets.

Il est vrai que des choses ont été mises en place comme les budgets participatifs mais, à mon sens, c'est insuffisant. Ainsi, rappelons que le projet « Pause verte » Brivazac Candau - campus (installation d'un aire de jeux, détente et pause repas en face de l'école) présenté par le comité a été retenu. Mais dans ce même secteur géographique, se trouve un transformateur qui limite tout projet d'aménagement de l'avenue Marc Desbats, notamment pour la sécurité des piétons et des vélos. Le comité demande le déplacement de ce transformateur de quelques mètres depuis plus de quarante ans mais il n'a jamais été entendu alors qu'on parle de sécurité.

D'un côté, des moyens ont été dégagés pour un projet que nous pensions intéressant de proposer, c'est donc plutôt positif. Mais d'un autre, sur un sujet de sécurité autour de l'école nous ne sommes pas entendu depuis plus de quarante ans.

Une vraie révolution serait que nos élus considèrent les comités et syndicats de quartier (et la fédération des syndicats et comités de quartier de Pessac dont nous pouvons encore saluer le travail) comme des partenaires prêts à travailler avec eux sur des sujets de cadre de vie. Par ce biais, les citoyens intéressés pourraient faire valoir leur point de vue et travailler dans l'intérêt collectif.

Je terminerai ce rapport moral par un remerciement.

Dominique et Yvon Bouyer sont amenés à quitter notre quartier. Il était important pour moi de les remercier pour tout ce qu'ils ont fait dans et pour le quartier. Vous connaissez certainement Dominique et Yvon (c'est la maison à côté de l'école, toute enguirlandée à Noël). Toujours prêts à rendre service, ils étaient très investis dans la vie du quartier en général et dans le comité de quartier. Dans nos animations, vous n'avez pas pu ne pas les voir et les entendre (surtout Yvon). C'est chez eux que se préparaient les sandwiches du vide-grenier ou la soupe à la citrouille d'Halloween. En parallèle, ils ont repris l'association des Heures Claires qu'ils ont relancée.

Yvon et Dominique quittent le quartier. Nous n'aurons plus le plaisir de les croiser mais si l'occasion se présente, qu'ils n'hésitent à passer nous voir.

Débat avec les élus : les questions et les réponses

Le débat, organisé à l'initiative du Comité de quartier, débute vers 11 h 20 en présence de monsieur Franck Raynal (Maire de Pessac) accompagné de cinq élus de la majorité, de trois élus de l'opposition et de monsieur Saint Pasteur (député de la circonscription).

Pollution et propreté du quartier

Une habitante évoque l'usage de pesticides dont les effets seraient ressentis sur son habitation en fonction des vents (Domicile proche des vignes Haut-Brion). Le maire recommande de contacter le domaine Haut-Brion, qui communique sur ses pratiques sans problème selon M. le maire. Il suggère la plantation de haies comme solution de protection, solution déjà mise en œuvre avec le domaine Pape Clément.

La question de la prolifération des rats est également soulevée. Le Maire reconnaît qu'effectivement les rats sont présents, notamment dans les vides sanitaires et les composteurs. Il rappelle que la dératisation relève de la mairie sur l'espace public, mais incombe aux propriétaires sur les espaces privés. Il est précisé que les composteurs doivent être équipés de grilles adaptées pour limiter l'attrait des rats et que les zones publiques concernées doivent être signalées aux services municipaux.

Accès autour de l'école Jules Ferry

La question de la sécurité aux abords de l'école Jules Ferry est soulevée, notamment en lien avec les travaux de l'avenue Marc Desbat, désormais reportés à l'année 2027. Plusieurs habitants signalent une situation jugée dangereuse aux heures d'entrée et de sortie de l'école, avec une circulation dense, un nombre important de véhicules stationnés ou en mouvement et des trottoirs difficilement praticables pour les familles et les enfants. L'accès aux établissements scolaires est ainsi perçu comme peu sécurisé, appelant une vigilance avec un souhait et une demande d'aménagement de cette zone. Il est rappelé la demande d'une « rue scolaire » mise à l'essai depuis quelques années avec les parents d'élèves de l'école Jules Ferry. M. Mari précise que la réfection des marquages au sol est prévue dès que la météo sera favorable. Il est pris note des informations rapportées.

Une habitante signale, avenue Marc Desbats, un dos d'âne endommagé avec un trou qui peut être dangereux pour les vélos. Il a fait l'objet de plusieurs réparations qui ne durent pas. Les élus rappellent que des travaux de grande ampleur sont prévus sur l'avenue Marc Desbats (les engagements sont pris) mais ils ont été reportés à 2027. Dans l'attente, M. Mari verra avec les services de la métropole pour que les réparations faites soient de meilleure qualité.

Vitesse et signalisations

Un riverain évoque les problèmes de circulation de véhicules à contresens, notamment avenue des Échoppes dus, selon lui, à une signalisation peu visible depuis les accès à cette rue et une vitesse excessive des automobilistes. Par ailleurs, la cohabitation entre piétons, vélos et automobilistes est parfois compliquée. Le maire reconnaît la nécessité d'améliorer

cette visibilité et évoque l'intérêt d'un radar pédagogique permettant d'objectiver les infractions et de déterminer les actions à mettre en place. Mais il rappelle également qu'un dépassement de moins de 5 km/h au-dessus des 30 km/h n'est pas verbalisable. Concernant les radars pédagogiques, le maire rappelle que leurs enregistrements peuvent être communiqués, sur demande, au Comité.

Il est également rappelé que les peintures signalant la limitation des 30 km/h ont été refaites l'année dernière mais elles sont déjà dégradées. M. Mari répond que ces peintures vont être renouvées cette année.

Enfin, il est signalé un défaut de signalisation du sens interdit de la rue du Pont de Chiquet. Il arrive que des véhicules remontent cette rue. Un panneau de sens interdit placé sur le pont serait utile.

L'éclairage public

L'éclairage public est très faible dans certaines rues du quartier comme l'avenue des Échoppes ou l'avenue de Brivazac. Où en est le déploiement prévu ? Le déploiement complet est prévu cette année (2026) dans le quartier. M. Mari rappelle néanmoins que le type d'éclairage choisi est différent du précédent (éclairage orienté vers le sol pour ne pas éclairer les espaces privés). Il est possible que quelques réglages restent encore à faire pour améliorer certaines rues. Les habitants peuvent donc trouver du changement mais ils devraient s'habituer à ce nouveau mode.

Sécurité dans le quartier

Un habitant relate l'agression d'une personne en fin d'après-midi rue Bengalines. La Police nationale contactée n'a pas donné suite.

Les élus apportent des éléments de réponse plus globaux sur la sécurité dans le quartier. Le maire indique que les effectifs de la police municipale ont été multipliés par cinq depuis le début de son mandat. Il est rappelé aux habitants, qu'en cas d'agression ou d'incident, il est essentiel de contacter à la fois la police municipale et la police nationale et d'effectuer un dépôt de plainte ou, a minima, une main courante. Ces démarches permettent en effet l'enregistrement officiel des faits et leur prise en compte dans les statistiques, condition indispensable pour adapter les moyens et les actions de sécurité. Les élus rappellent également l'intérêt des caméras mobiles déployées sur la commune, utilisées ponctuellement pour répondre à des situations de danger ou d'incivilités. Le Maire précise qu'un point mensuel est réalisé sur les questions de sécurité afin d'assurer un suivi régulier des problématiques rencontrées sur les différents quartiers.

Nuisances sonores

Une habitante interpelle les élus sur des nuisances sonores nocturnes provenant de la Clinique Mutualiste, possiblement liées à des systèmes de refroidissement ou de chauffage. Le maire propose une médiation avec l'établissement après un premier contact de l'habitante avec la Clinique.

Les nuisances sonores font, ensuite, l'objet d'échanges nourris avec les élus. Plusieurs habitants constatent une augmentation du

bruit dans le quartier liée à la fois au trafic aérien et à la rocade. Les travaux réalisés sur la rocade sont jugés insuffisants pour compenser l'augmentation de la circulation et réduire efficacement les nuisances sonores. L'absence de murs anti-bruit est également regrettée, tant au niveau du quartier que sur des secteurs voisins tels que le campus ou l'échangeur de Saige, laissant persister un sentiment d'exposition durable au bruit.

Aménagement des trottoirs et cheminements piétons

Un habitant signale des problèmes récurrents d'évacuation des eaux rue du Bas Brion à l'intersection avec la rue Chiquet-Brion, rendant certains cheminements piétons impraticables en cas de pluie. Il est évoqué un problème de niveaux et d'avaloirs. Monsieur Mari explique que les canalisations sont parfois situées sous les maisons, et qu'elles peuvent être effondrées ou obstruées. Bordeaux Métropole étudie actuellement la situation. D'importants travaux de voirie sont envisagés afin de revoir l'ensemble du réseau pour le repositionner sous la chaussée, ce qui représente des opérations lourdes et coûteuses, avec des impacts significatifs sur la circulation.

L'attention des élus est également attirée sur la dégradation de la voirie à proximité de la Clinique Mutualiste, liée aux travaux de construction d'une nouvelle résidence, provoquant des problèmes de rétention d'eau et un affaissement de la chaussée. Le maire indique que des vérifications seront menées et que des démarches seront engagées auprès du maître d'œuvre, les travaux n'ayant pas encore été réceptionnés.

Un habitant rappelle l'importance, lors de la réception des travaux, de vérifier l'évacuation des déchets de chantiers, qui se retrouvent parfois dans les avaloirs obstrués, contribuant, ainsi, aux inondations. Le maire reconnaît les limites des moyens municipaux et insiste sur l'importance des remontées des habitants pour cibler les interventions, rappelant que les contrôles de fin de chantier ne sont pas systématiquement réalisés.

Il est également demandé si, sur l'avenue des Echoppes et l'avenue de Brivazac, les trottoirs pourraient être goudronnés pour faciliter l'accès à l'école. Il est répondu que, sur Pessac, il y a environ 700 kms de trottoirs ; tout ne peut pas être refait en même temps. Il faut également coordonner ces travaux avec ceux liés aux canalisations pour améliorer les défauts d'écoulement sur le quartier.

Enfin, concernant les cheminements piétons, la présence de multiples poteaux (parfois deux l'un à côté de l'autre) gênent la circulation des piétons et le passage des poussettes sur les trottoirs. Les élus rappellent l'existence du plan « trottoirs » porté par Bordeaux Métropole. Ils indiquent que ce programme se poursuit afin d'améliorer les cheminements piétons, avec notamment des expérimentations de nouveaux matériaux destinés à renforcer la durabilité des travaux engagés. L'objectif affiché est de proposer des trottoirs plus résistants dans le temps, mieux adaptés aux usages quotidiens et aux contraintes urbaines



en respectant l'environnement. Pessac fait partie des villes pilotes de ce projet.

On constate un défaut d'entretien des talus (ex : le long de la voie SNCF) avec envahissement des trottoirs par la végétation et les ronces: que peut faire la Mairie ? La mairie a réédité le guide « Bien vivre » où il est rappelé notamment à chacun d'entretenir ses terrains. Lorsqu'un défaut d'entretien est constaté, il arrive que la Mairie fasse du porte à porte, suivi si besoin d'un courrier de rappel. Le Maire précise également que si l'entretien n'est pas effectué après plusieurs rappels, la Mairie peut exécuter cet entretien aux frais du propriétaire. Par exemple, pour l'entreprise Leclerc, la Mairie a fait la demande puis a finalement réalisé l'entretien demandé. Le Maire précise que c'est la dernière fois

qu'elle prend en charge ces travaux et que si cela se reproduit l'entreprise recevra la facture du Trésor Public.

Devenir parc Lavielle

Monsieur Rautureau rappelle que le Permis de Construire (Construction d'une résidence Parc Lavielle, projet Vinci) est toujours valable jusqu'en 2027. Une demande de dérogation au code de l'environnement auprès de la DREAL a été déposée. Elle pourrait consister en une compensation du préjudice environnemental. Le terrain n'est toujours pas acheté par Vinci. La mairie s'est mise d'accord avec la famille pour racheter et sanctuariser la zone arrière de la propriété.

Il est rappelé qu'une autre construction de

logements étudiants est prévue en face. Les propriétaires actuels de 3 lots nécessaires au projet sont vendeurs.

Monsieur Rautureau rappelle que la mairie ne peut pas refuser un projet s'il est conforme au PLU. Elle peut juste faire en sorte que le projet soit moins impactant. Une habitante du quartier qui va se retrouver avec ces immeubles sous ses fenêtres s'étonne de l'annonce de besoins de logements étudiants. Elle précise que ce site est un quartier familial et que les rythmes de vie ne sont pas les mêmes qu'une vie étudiante.

Biodiversité

A l'école Jules Ferry, la présence de nids de chenilles processionnaires et de frelons asiatiques a été signalé il y a 6 mois. Monsieur Landreau répond que le cas va être étudié pour intervenir rapidement. Il signale néanmoins qu'un nid de frelons peut être inactif. En effet, il n'est pas systématiquement retiré car une fois vide, les frelons ne reviennent pas renidifier. Il rappelle que les signalements de nids sont à faire à la communauté éducative pour les écoles, sinon, par l'application mobile « Ma ville facile »

Enfin, il est demandé pourquoi les moutons sur la parcelle à côté Parc Lavielle ne sont plus là.

Monsieur Landreau rappelle que ces moutons n'appartiennent pas à la mairie mais à l'Université. Ils ne sont pas toujours en pâturage et ont probablement été ramenés en bergerie.

Compte rendu des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales extraordinaire et ordinaire du Comité de Quartier Brivazac-Candau se sont déroulées le samedi 31 janvier 2026 en présence de trente deux membres présents ou représentés.

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire, la modification des statuts proposée par le Comité a été approuvée à l'unanimité moins une voix (abstention). Cette modification consiste essentiellement à créer la notion de membres participants pour des personnes n'habitant pas le quartier en parallèle des membres actifs qui habitent nécessairement le quartier. Cette nouvelle disposition permet ainsi au comité d'accueillir de nouvelles activités régulières comme celles des Heures Claires. Cette modification a également été l'occasion de mettre à jour d'anciennes dispositions qui n'avaient plus lieu d'être. Cette nouvelle version des statuts est disponible sur notre site <https://www.quartier-brivazac-candau.fr/>.

Lors de l'Assemblée Générale ordinaire, le rapport d'activités et le bilan financier ont été approuvés à l'unanimité. De même, la cotisation a été fixée, à l'unanimité, à 3 €. Le conseil d'administration (voir composition ci-après) a été élu. Il a enregistré trois démissions et un nouveau membre (Claire Grosset-Grange).

Au cours de cette partie de l'Assemblée Générale ordinaire, les points suivants ont été soulevés.

Nuisances aéroportuaires et rôle des instances associatives :

L'existence de l'association « Nuisances 11-29 » est évoquée. Il est précisé que la Fédération des Comités de Quartier de Pessac travaille conjointement avec cette association permettant ainsi une action commune représentant un plus grand nombre d'habitants. Le Comité de Quartier délègue à la Fédération le travail sur les nuisances aéroportuaires et l'appuie le cas échéant. Mais si des habitants souhaitent que le comité s'investisse d'avantage sur ce sujet, ils sont invités à rejoindre le Conseil d'Administration. Ils pourront ainsi être membres de la commission aéroport de la fédération.

Éclairage public

Des problématiques d'éclairage public en baisse progressive trop faible sont signalées avenue des Échoppes et avenue Brivazac. Le sujet sera traité par la suite lors du débat avec les élus.

Stationnements rue des Chênes

Un habitant évoque le marquage au sol des stationnements récemment refaits avec seize places pour trente-huit habitants. Les contraintes liées à la sécurité sont rappelées. Par ailleurs, les retours que le comité a reçus ne sont pas tous défavorables à cet aménagement. Dans la rue des Chênes, il n'y a pas de consensus sur le sujet.

Incivilités

Le comité rappelle les incivilités récurrentes, telles que les déjections canines, le non-entretien des haies, la saleté des trottoirs et les stationnements gênants.

Résultat financier

Rubrique	Recettes	Dépenses	Balance
Fonctionnement Gestion	20,98	655,69	-634,71
Subventions	5 000,00		5 000,00
V & V et annonceurs	60,00	2 985,00	-2 925,00
Vide Creniers	884,63	1 187,81	-303,18
Chasse aux Œufs Pâques		175,89	-175,89
Adhésions	3 889,60		3 889,60
Fête Champêtre	1 428,17	8 406,21	-6 978,04
Opération zéro déchets		76,59	-76,59
Noël		132,84	-132,84
Épargne	79,80		79,80
Sous-total par action	11 363,18	13 620,03	-2 256,85

Situation de trésorerie fin 2025 (banque + caisse + épargne) : 10 691,42 €

nota : Pour le goûter spectacle de Noël, la dépense enregistrée ne correspond pas à l'engagement car la facture du cinéma n'était pas parvenue au moment de la clôture des comptes.

Vide greniers dimanche 12 avril 2026

Pas de moules/frites comme à la braderie de Lille mais la même ambiance, voire mieux encore.

Inscriptions :

Amis exposants, voici ce que vous devez savoir avant de vous inscrire (bulletin ci-dessous ou inscription sur Hello Asso).

- Habitant hors quartier : prix 10 € l'emplacement (une table et une chaise fournis).

- Habitant du quartier : Gratuit avec un dépôt de garantie de 10 €, remboursé sur place. Attention la caution n'est pas remboursée si vous annulez après le 8 avril à 17 h.

N'oubliez pas de signaler, avec votre inscription, si vous désirez être proche d'un aute exposant ou à un endroit précis du site.

Si vous désirez deux emplacements, c'est possible dans la mesure des capacités du site. Il vous en coûtera 10 € que vous soyez résident du quartier ou pas.

Détails pratiques pour le 12 Avril 2026 :

Arrivée des exposants : 9 heures.

Installation autorisée après passage à l'accueil : entre 9 et 10 heures.

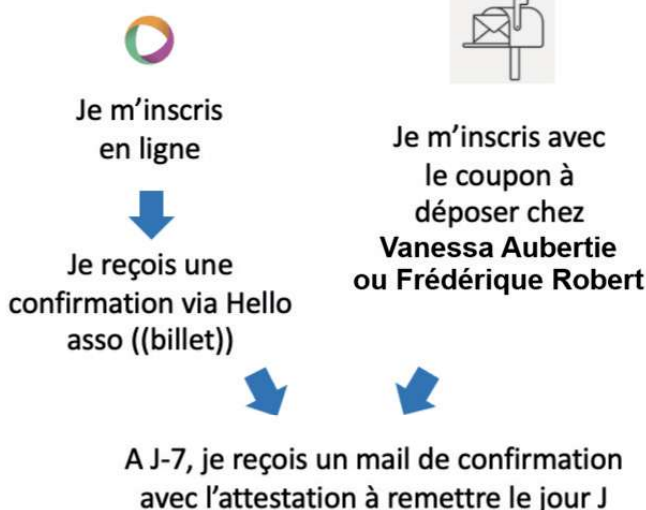
Début des achats : 10 heures.

Les voitures doivent avoir libéré l'avenue du Rond-Point avant 10 h.

Buvette toute la journée, paiement CB possible : boissons fraîches, chaudes, sandwichs, pâtisseries et plus encore.

A midi, le Comité de quartier offrira à

Je veux m'inscrire au Vide grenier 2026.



tous son traditionnel apéritif et ce sera le moment d'échanges conviviaux entre voisines & voisins ou entre exposants et chalends.

Fin des ventes et rangement des emplacements : 17 heures et n'oubliez pas de laisser votre emplacement exempt de tout déchet.

IMPORTANT, ne pas oublier :

- Argent en espèces, chèques ou CB : pour vos achats à la buvette.

- Sacs poubelles : pour garder votre emplacement propre car nous ne pouvons pas vous proposer un conteneur à gros déchets.

- **Don de pâtisseries (maison de préférence) :** contribuez à la buvette avec vos délicieuses créations.

Une belle journée en perspective.

Y'a plus qu'à faire du tri chez soi pour proposer une seconde vie à ce que l'on n'utilise plus.

Escapade/repas

A l'automne dernier, le comité de quartier vous avait proposé une escapade à Saint Macaire, village médiéval du sud Gironde. Faute d'une participation suffisante, nous avons annulé cette manifestation. Nous avons néanmoins décidé de renouveler notre proposition au printemps mais cette fois-ci, sans limite de participation. Seul le moyen de transport pourra évoluer.

Nous nous retrouverons le **dimanche 26 avril, à 9 h 15** devant l'école Jules Ferry, à l'emplacement du ramassage scolaire pour monter dans un autocar qui nous conduira vers Saint Macaire, charmant village médiéval. Arrivés sur place, nous commencerons par une visite commentée d'environ une heure puis, toujours dans ce village, nous nous rendrons au restaurant.

Les inscriptions seront clôturées le 4 avril. Ensuite, nous vous confirmerons rapidement votre inscription.

Nous allons faire une entorse à la gratuité pour les voisins de 65 ans et plus... Rassurez-vous, le montant reste très raisonnable pour tous.

Nous aimerions rajeunir la moyenne d'âge des participants. Ce n'est pas parce que vous avez encore beaucoup d'occupations, ce n'est pas parce que cet événement cible prioritairement les "plus de 65 ans" que des voisins plus jeunes doivent renoncer à ce moment de convivialité.

L'inscription doit être accompagnée du chèque de règlement qui ne sera mis à l'encaissement qu'après l'escapade. Merci de renseigner de façon très lisible votre adresse électronique et votre numéro de téléphone.

Alors, prêts pour une escapade vers le moyen-âge ! ... et après la visite guidée, place à un bon repas. Si vous avez des intolérances alimentaires, pensez à nous les signaler avec votre inscription.

Bulletin d'inscription en page 7.

attestation devant être envoyée à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au maire de la commune d'organisation

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER du 12 avril 2026 à Pessac, pl Chambrelent à remplir en lettres bâton, très lisibles

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

Né(e) le à Département : Ville de naissance :

Adresse : CP Ville :

Tél. Email : N° immatriculation de mon véhicule :

Titulaire de la pièce d'identité N° Délivrée le par

Déclare sur l'honneur : ne pas être commerçant(e), ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce), ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le
Signature

Attestation/Inscription à déposer au plus tard le 08/04/2025 à 21 h chez Vanessa Aubertie au 2 place Chambrelent ou chez Frédérique Robert au 120 avenue de Candau

Organisateur :

COMITE DE QUARTIER BRIVAZAC CANDAU
37 avenue de Candau - 33600 PESSAC

Comité
de Quartier
Brivazac-Candau



Les Heures Claires deviennent une activité du Comité

Les Heures Claires rejoignent le comité de quartier, association bien connue du quartier à laquelle le Président Yvon Bouyer est très attaché.

Cette association réunit deux fois par semaine les personnes âgées (et pas seulement) désireuses de se retrouver pour des moments de convivialité, échanges, jeux de société et autres activités de détente.

Le départ de son président Yvon Bouyer et l'absence de successeur compromettrait l'avenir de cette association appréciée de tous ses membres. Le comité de quartier, conscient de l'importance et de l'investissement offert depuis de nombreuses années aux habitants du quartier, souhaite que celle-ci puisse perdurer. En intégrant les activités des Heures Claires à l'association du comité de quartier, nous espérons



poursuivre cette belle initiative et la voir s'enrichir, peut-être, de nouvelles activités à proposer à nos adhérents.

Nous sommes heureux de poursuivre l'engagement d'Yvon Bouyer et des membres de cette belle association, nous le remercions pour sa confiance et pour l'investissement engagé durant de nombreuses années pour les Heures Claires mais aussi pour le comité de quartier Brivazac Candau, la famille Bouyer est et restera gravée dans les actions et animations proposées dans notre quartier ; ils ont illuminé ces associations, bien plus encore que leur magnifique maison enchantée et décorée chaque Noël, pour le plus grand plaisir des enfants et familles du quartier, que nous sommes certains, tous n'oublieront jamais.

Activités CA CQBC

10/01/2026 : Rencontre conviviale des syndicats et comités de quartiers et fédération (2 membres CA CQBC) ;

12/01/2026 : Rencontre Heures Claires (2 membres CA CQBC) ;

16/01/2026 : Rencontre Mme Marquié (vie associative) pour modification statuts (2 représentants CA CQBC) ;

31/01/2026 : Assemblée Générale CQBC ;

05/02/2026 : Conseil d'administration CQBC ;

09/02/2026 : Commission Cadre de vie CQBC ;

12/02/2026 : Assemblée Générale Heures Claires (2 représentants CQBC) ;

25/02/2026 : CA Fédération (2 représentants CQBC)

A propos des nuisances aéroportuaires

Les nuisances aéroportuaires, notamment celles qui proviennent de l'utilisation de la piste secondaire, ne touchent pas que notre quartier dans Pessac et ne touchent pas que la commune de Pessac.

Concernant Pessac, le travail et les actions, touchant plusieurs quartiers, sont menés par la Fédération des Syndicats et Comités de quartiers de Pessac. S'agissant de tout le territoire impacté, la capacité à mener des actions communes a donné naissance à l'association "NUISANCES 11/29".

NUISANCES 11/29 est une association citoyenne, indépendante et sans étiquette politique, créée fin 2025 et rassemblant déjà plus de sept cents adhérents. Objectif : la réduction, voire la suppression des nuisances aériennes

liées à l'usage croissant de la piste 11/29 de l'aéroport de Bordeaux. L'intensification récente de l'usage de cette piste :

- Perturbe fortement les conditions de vie de plusieurs dizaines de milliers d'habitants qui se sont installés dans un contexte où l'usage de cette piste était marginal.
- S'est imposée sans étude d'impact sanitaire, environnementale ou urbanistique actualisée, et sans transparence sur ses critères d'usage.

L'association demande le respect des documents d'urbanisme et des engagements historiques. Il ne s'agit pas de déplacer les nuisances mais de respecter la cohérence initiale, ainsi que les exigences sanitaires et environnementales actuelles.

Pour défendre notre santé, notre qualité de vie et notre environnement, vous trouverez plus d'information sur l'association en visitant le site www.nuisances1129.fr ainsi que les dernières actualités en rejoignant le groupe Whatsapp, une réunion publique s'organise bientôt.

Par ailleurs la fédération des syndicats et comités de quartiers de Pessac a obtenu, moyennant une requête au Tribunal Administratif, que "l'Etude d'impact selon l'approche équilibrée sur l'aéroport de Bordeaux-Mérignac préalable à l'introduction de restrictions d'exploitation" lui soit transmise dans son intégralité. Elle y a décelé plusieurs anomalies qu'elle vient de signaler au Préfet.

Nous vous tiendrons informés des suites.

LEVERGE Maxence

Responsable de Site

mleverage@labenne-rougier.fr

Gedimat
Labenne Rougier

05 56 45 30 68
06 76 73 08 11
21 av de Gradignan
33600 Pessac

Samedi 7 mars à 17 heures

Venez remercier
ceux qui ont fait vivre les
Heures Claires
jusqu'ici et, également, célébrer
le nouveau départ avec le
Comité de Quartier
Brivazac Candau



**Jessica et son équipe sont
ravis de vous accueillir à**

biocoop | Pessac Centre

**4 avenue Jean Jaurès
33600 PESSAC
05 56 01 10 52**

**lundi : 9 h 30 - 19 h 30
du mardi au samedi :
9 h - 19 h 30
dimanche : fermé**

Coupon-Réponse d'inscription pour l'ecapade/repas à retourner avec le chèque de paiement au plus tard le vendredi 4 avril

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Pour toute information, contactez
Dominique BURTIN 06 20 56 74 29

Adresse courriel : _____

Nombre de participants

adhérents ou habitant le quartier de plus de 65 ans :

_____ x 15 € = _____ €

adhérents de moins de 65 ans : _____ x 30 € = _____ €

non adhérents de moins de 65 ans : _____ x 60 € = _____ €

à déposer chez **Dominique BURTIN** - 37 avenue de Candau
ou **Vanessa AUBERTIE** - 2 place Chambrelent

NOM	PRENOM	ADRESSE POSTALE	TELEPHONE PORTABLE	ADRESSE MAIL	Cadre de vie	Animation	Communication	Bureau
AUBERTIE	Vanessa	2, place Chambrelent		vanessa.aubertie@hotmail.fr	X	X		
BIGNON	Emmanuelle	26, avenue de Brivazac		manue.bignon@free.fr		X		
BOINNE	Raphael	7, avenue des Echoppes		r.boinne@gmail.com	X			
BONNARD	Damien	11bis, rue Jean Charcot		damien.bonnard@icloud.com	X	X	X	Vice-président
BONNARD GENNARO	Séverine	11bis, rue Jean Charcot	06 29 98 11 35	gennaro.severine@icloud.com	X	X	X	Secrétaire
BURTIN	Dominique	37, avenue de Candau	06 20 56 74 29	dominiqueburtin@wanadoo.fr	X	X	X	Président
COTIN	Elodie	11, avenue des Echoppes		elocottin@icloud.com	X		X	
DAVID	Karen	24, rue du Bas Brion	06 59 90 18 62	karen.david@hotmail.fr				
DENIS	Aurélien	10, rue Bengaline		a.denisvary@gmail.com	X		X	
GROSSET GRANGE	Claire	23, rue Marc Sangnier		cla.grgr@protonmail.com	X	X	X	Trésorière adj.
LECHANOINE	Michel	20, rue George Brassens		michel.lechanoine@gmail.com	X	X	X	Vice-président
MARTY	Claudine	55, avenue des Echoppes	06 84 16 26 29	claudinemarty33@gmail.com		X		
PUJOLLE	Christian	11, rue des Bengalines	07 66 23 77 13	ch.pujolle@gmail.com		X		
ROBERT	Frédérique	120, avenue de Candau	07 82 70 54 50	seborga1@free.fr	X	X	X	Trésorière
VEILLON	Sabine	69, avenue Marc Desbats		veillonsabine@gmail.com				

Faire des signalements aux services

Les divers services se sont dotés de systèmes d'informations informatisés qui n'ont pas été conçus pour prendre en compte le nombre d'habitants repré-sentés par chaque signalement fait par des organismes représentatifs comme votre Comité de Quartier. Ainsi, pour permettre une meilleure prise en compte de vos remarques, nous vous invitons à intervenir, vous aussi, directement auprès des services concernés et, en même temps, nous vous prions de nous informer de vos interventions.

Transports en commun :

- Par courrier : TBM Service Client – 10-12 boulevard Antoine Gautier – CS 31211 – 33082 BORDEAUX CEDEX ;
- Par internet sur le site de TBM : vous devez d'abord « créer votre espace personnel » puis vous connecter, puis (onglet en haut à droite) : « aide et contact », puis (tout en bas de la page) « contactez-nous ».

Pour tous les domaines de la vie courante : voirie, éclairage public, transports, sécurité, propreté, gestion des déchets, écoles, culture, etc. :

- Par courrier : Mairie de Pessac – Place de la Ve République – 33604 PESSAC CEDEX ;

- Par téléphone : 05 57 93 63 63 ;

- Par courriel : espaces-publics@mairie-pessac.fr ;

- Par le site internet de la ville de Pessac : en bas de page « nous contacter » ;

- Ou, nouveau, avec l'application « ma ville facile » à télécharger sur votre téléphone.

A savoir, la mairie déclare répondre à toutes les demandes par le moyen (courrier, téléphone, courriel) utilisé pour faire le signalement.

Nous vous conseillons d'adresser à Bordeaux Métropole un double de vos signalements faits à la Mairie de Pessac :

- Par courrier : Bordeaux Métropole – Esplanade Charles de Gaulle – 33045 BORDEAUX CEDEX ;

- Par téléphone : 05 56 99 84 84 ;

- Par le site internet de Bordeaux Métropole : en bas de page « nous contacter ».

Les QRcodes utiles

Pour adhérer au
Comité de Quartier



Pour vous inscrire au
Vide Greniers



Pour en savoir plus sur
l'association "Nuisances 11/29"



Accès piétons